



ARRETE N° AR _ 2018 _ 018
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT

LE MAIRE de la Commune de LES HERMITES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et le Code de la route ;

Vu la demande présentée le 13 septembre 2017 par le BUREAU D'ETUDE HADES, 58 rue St Michel 37550 SAINT AVERTIN pour le compte du SIEAP Marray-La Ferrière, 1 place du Général de Gaulle 37110 LA FERRIERE ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules afin de procéder aux travaux d'extension du réseau gaz, le renouvellement AEP et l'enfouissement BT, télécom et éclairage public situés RD n° 47 - Rue du 8 Mai 1945 à LES HERMITES ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 14 mai 2018 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera interdite et le stationnement sera interdit à tous véhicules RD n° 47 - Rue du 8 Mai 1945 à LES HERMITES durant toute la période des travaux.

ARTICLE 2 : Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation de restriction et de déviation sera assurée par le BUREAU D'ETUDE HADES.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis au :

- La Gendarmerie de Château Renault ;
- Le Bureau d'Etude HADES ;
- SIAEP Marray-La Ferrière.

Fait à LES HERMITES, le 14 mai 2018

Pour le Maire, par délégation
L'Adjoint,


Alain DROUET